

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS (60)

REPONSE A L'AVIS DE LA REGION

Août 2022

REF : 2019.1036 E16 A

Rédigé par : Morgane ROLAND
Vérifié par : Adrien GARNEAU



SOMMAIRE

Partie 1	RAPPEL DU CONTEXTE	3
Partie 2	TABLEAU RECAPITULATIF DES REMARQUES DE LA REGION	4
Partie 3	REPONSES – STRATEGIE DU PCAET	5
Partie 4	REPONSES – PLAN AIR	6
Partie 5	REPONSES – PROGRAMME D’ACTIONS DU PCAET	7

Rappel du contexte

Créée en 1963 et devenue Communauté de Communes en 2002, la CCLVD se situe dans la région des Hauts-de-France et le département de l'Oise, à 60 km au nord de Paris. Elle est constituée de 10 communes, et regroupe 24 000 habitants.

Le projet de PCAET de la CCLVD a été lancé en 2019 grâce à la coopération des agents, des élus, des acteurs territoriaux et de l'accompagnement des bureaux d'études Vizea, et Mediaterrre Conseil.

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes Liancourtois Vallée Dorée s'appuie sur 5 principaux axes, à savoir :

- ▶ AXE 1 : Occuper des logements et bâtiments tertiaires plus performants
- ▶ AXE 2 : Se déplacer et transporter en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air
- ▶ AXE 3 : Préserver les milieux naturels et produire durablement
- ▶ AXE 4 : Se développer en soutenant l'économie bas-carbone
- ▶ AXE 5 : Agir en collectivité éco-exemplaire et animer le PCAET

Chaque axe se décompose en objectifs stratégiques desquels découlent les actions, elles-mêmes détaillées en plusieurs sous-actions.

Le PCAET de la CCLVD répond aux intentions nationales et régionales, et vise ainsi à :

- ▶ Préserver la qualité de l'air ;
- ▶ Réduire les consommations énergétiques ;
- ▶ Développer les énergies renouvelables ;
- ▶ Anticiper les impacts du changement climatique (démarche d'adaptation) ;
- ▶ Atténuer le changement climatique à travers la réduction des émissions de GES.

Tableau récapitulatif des remarques de la Région

Ce document est un mémoire en réponse à l'avis de la Région – délibération du 16 mai 2022.

N°REMARQUE	REMARQUE FORMULEE PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS	N° PAGE AVIS	N° PAGE RÉPONSE
STRATEGIE DU PCAET			
1	EnR : Si les objectifs visés par votre CC en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions de GES sont proches de ceux du SRADDET, la production d'énergie renouvelable est faible (inférieur à 1% de la consommation d'énergie totale du territoire) et les objectifs de développement de ces énergies sont inférieurs à ceux du SRADDET. Le plan d'actions de votre projet reste prudent sur ce sujet et j'espère que les études que vous souhaitez mettre en oeuvre vous permettront d'amplifier la production d'EnR.	1	
PLAN AIR			
2	Air : Une grande partie de votre territoire est couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère de la région de Creil. Cela induit pour votre CC l'obligation de mettre en place un Plan Air (plan d'actions en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux à compter de 2022 de réduction de polluants atmosphériques) et respecter les normes qualité de l'air.	1	
PROGRAMME D' ACTIONS DU PCAET			
3	Réhabilitation : En matière de réhabilitation énergétique des bâtiments, les objectifs du SRADDET dans le domaine visent d'ici 2030, entre 70 et 80% du parc en priorisant les logements en catégorie F ou G au niveau BBC et d'ici 2050, 100% du parc pour tendre vers le niveau BBC sauf particularités. Je vous invite à en tenir compte et à mettre en place des indicateurs de réalisation quantitatifs lorsque les actions inscrites dans votre PCAET dans ce domaine auront été mises en place.	1	
4	Mobilité : Votre programme d'actions est ambitieux dans le domaine de la mobilité durable avec cependant un bémol sur la mise en place seulement à partir de 2025 des actions en faveur de l'usage du vélo.	2	
5	Vulnérabilité : Votre programme comprend différentes dispositions utiles à la réduction des vulnérabilités climatiques de votre territoire, en particulier celles liées aux inondations et coulées de boues et aux îlots de chaleur en milieu urbanisé. Je vous encourage à mettre en oeuvre les actions que vous envisagiez dans le domaine agricole et la gestion de l'eau et à mettre en place des zonages pluviaux.	2	

Réponses – Stratégie du PCAET

Remarque n°1

EnR : Si les objectifs visés par votre CC en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions de GES sont proches de ceux du SRADDET, la production d'énergie renouvelable est faible (inférieur à 1% de la consommation d'énergie totale du territoire) et les objectifs de développement de ces énergies sont inférieurs à ceux du SRADDET. Le plan d'actions de votre projet reste prudent sur ce sujet et j'espère que les études que vous souhaitez mettre en oeuvre vous permettront d'amplifier la production d'EnR.

Question pour la CC : deux solutions, soit justifier davantage la non atteinte des objectifs du SRADDET en matière d'EnR, soit revoir à la hausse les ambitions du territoire (à discuter avec les élus en COPIL)

Réponses – Plan Air

Remarque n°2

Air : Une grande partie de votre territoire est couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère de la région de Creil. Cela induit pour votre CC l'obligation de mettre en place un Plan Air (plan d'actions en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux à compter de 2022 de réduction de polluants atmosphériques) et respecter les normes qualité de l'air.

Afin de consolider les enjeux liés à la qualité de l'air sur le territoire, la version définitive du PCAET sera utilement complété d'un Plan Air, qui détaillera les éléments de diagnostic, explicitera une stratégie et identifiera des actions spécifiques permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations sur le territoire.

Réponses – Programme d'actions du PCAET

Remarque n°3

Réhabilitation : En matière de réhabilitation énergétique des bâtiments, les objectifs du SRADDET dans le domaine visent d'ici 2030, entre 70 et 80% du parc en priorisant les logements en catégorie F ou G au niveau BBC et d'ici 2050, 100% du parc pour tendre vers le niveau BBC sauf particularités. Je vous invite à en tenir compte et à mettre en place des indicateurs de réalisation quantitatifs lorsque les actions inscrites dans votre PCAET dans ce domaine auront été mises en place.

Les fiches actions portant sur la rénovation seront utilement mises à jour afin d'intégrer des indicateurs quantitatifs permettant de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs fixés par le SRADDET, à savoir une rénovation de 70 à 80% du parc au niveau BBC en 2030, et une rénovation de 100% du parc au niveau BBC d'ici 2050.

Remarque n°4

Mobilité : Votre programme d'actions est ambitieux dans le domaine de la mobilité durable avec cependant un bémol sur la mise en place seulement à partir de 2025 des actions en faveur de l'usage du vélo.

La fiche action portant sur les mobilités douces sera utilement modifiée afin de mettre à jour le calendrier de déploiement des actions, afin de réaffirmer du dynamisme de la collectivité sur ces questions. Depuis août 2022, le territoire propose en effet un service de location longue durée de roues électriques, nommé Vélorodé, permettant de greffer une système électrique aux vélos existants des habitants. Pour plus d'informations sur ce service, consulter le lien suivant : [A partir de 60€*, transformez votre vélo en vélo électrique ! - Vallée Dorée \(ccl-valleedoree.fr\)](#).

Remarque n°5

Vulnérabilité : Votre programme comprend différentes dispositions utiles à la réduction des vulnérabilités climatiques de votre territoire, en particulier celles liées aux inondations et coulées de boues et aux îlots de chaleur en milieu urbanisé. Je vous encourage à mettre en oeuvre les actions que vous envisagiez dans le domaine agricole et la gestion de l'eau et à mettre en place des zonages pluviaux.

Une sous-action portant sur la mise en place des zonages pluviaux sera utilement ajoutée au programme d'action, dans la fiche action qui paraîtra la plus appropriée.